

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-239**

L'an deux mil vingt-deux, le 7 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 20h40), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de 18h24), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU (à partir de 20h58), Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (à partir de 19h25), Mme BROCARD (à partir de 21h08), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBÉ à M. CORRÉGÉ, Mme LAUQUÉ à M. LACASSAGNE, M. LAIGUILLON à M. UGALDE, Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALLEMAN, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à de 19h06), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO (à partir de 19h25), M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (jusqu'à 19h25), Mme BROCARD à Mme LIOUSSE (jusqu'à 21h08)

Absent(s) :

Mme LOUPIEN-SUARES (à partir de 20h40 pour le vote des délibérations n° DE-2022-226 à 261), Mme ZITTEL (jusqu'à 18h24 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 203), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU (jusqu'à 20h58 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 227), Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à 19h25 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 207)

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : FINANCES – Exercice 2022 - Soutien au monde associatif - Subventions aux associations et organismes.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions exceptionnelles ou complémentaires suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale de Bayonne : 298 300 €

La Ville apporte un soutien supplémentaire très conséquent au CCAS qui est impacté par les conséquences de l'inflation en 2022. En effet, il convient de financer l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, mesure nationale adoptée afin de soutenir leur pouvoir d'achat, ainsi que celle du gaz et de l'électricité. La Ville soutient également le CCAS dans la mise en place du régime indemnitaire complémentaire de la filière médico-sociale au titre du Ségur de la santé. Au total, la subvention du CCAS qui était de 2 687 K€ au BP 2022 est augmentée de 286 K€, pour atteindre 2 973 K€.

En outre, la Ville attribue une subvention exceptionnelle de 12 300 € au CCAS en 2022, afin que celui-ci puisse attribuer à ses agents, à l'identique de ce que fait la Ville pour ses propres agents, une gratification de fin d'année sous la forme de chèques cadeaux. Cette subvention sera versée indépendamment de la subvention de fonctionnement 2022, sur demande du CCAS et sur présentation des pièces justificatives.

Office de Tourisme de Bayonne - Lauga côté scène : 76 000 €

La Ville de Bayonne a confié à l'Office de tourisme de Bayonne, par convention, la mise en œuvre opérationnelle des spectacles à la salle Lauga, dans le cadre de la programmation de « Lauga côté scène ».

Une subvention a ainsi été votée par le Conseil municipal du 7 avril 2022 à l'Office du Tourisme de Bayonne pour un montant prévisionnel de 112 000 €, coût estimé pour les spectacles du premier semestre 2022. Il ressort que le coût total 2022, y compris en tenant compte du bilan prévisionnel des spectacles du second semestre, s'élève à 188 000 €. Il est ainsi proposé d'abonder de 76 000 € la subvention versée à l'Office de tourisme de Bayonne pour l'organisation des spectacles.

Office de Tourisme de Bayonne - subvention de fonctionnement annuelle : attribution du montant définitif.

Une subvention de 236 500 € a été votée par le Conseil municipal du 7 avril 2022 au titre du fonctionnement 2022 de l'Office de tourisme de Bayonne. Au vu des comptes prévisionnel 2022 présentés par l'Office de tourisme, il est proposé d'attribuer ce montant de 236 500 € pour l'exercice 2022 de manière définitive.

Comité d'Action Sociale des personnels des collectivités territoriales de Bayonne : 14 000 €

Lors de sa séance du 7 avril 2022, le Conseil municipal a voté une subvention de fonctionnement de 82 000 € au profit du Comité d'Action Sociale (CAS). Afin de lui permettre de faire face aux dépenses 2022 liées aux allocations enfants handicapés, au reversement de médailles, à l'organisation de l'Arbre de Noël, mais aussi aux participations employeurs concernant les centres aérés et autres classes éducatives, il est proposé d'abonder la subvention 2022 de 14 000 € et de conclure un avenant à la convention triennale en cours.

APF France Handicap : 2 000 €

Cette subvention exceptionnelle permettra à l'association d'acquérir des casques virtuels favorisant la sensibilisation au handicap en simulant des situations quotidiennes rencontrées par les personnes en situation de handicap. L'association s'engage à mettre ce matériel à disposition de la Ville de Bayonne à l'occasion des actions de sensibilisation qui seront menées.

Club sportif et des loisirs Chimère Surf Club et Handisurf : 3 000 €

Cette subvention exceptionnelle est proposée afin de soutenir l'intégration de blessés de guerre et d'accompagner la reconstruction personnelle de personnes handicapées, notamment à l'occasion de stage de surf organisés en collaboration avec la Cellule d'aide aux blessés de l'Armée. Le dimanche 30 octobre, dans le cadre des championnats de France de surf qui se tenaient à Biarritz, Thierry CORBALAN, membre du Chimère Surf Club, la section surf du CSL Chimère du 1er RPIMa de Bayonne, a été sacré champion de France de sa catégorie handisurf.

Patronage laïque des petits bayonnais : 890 €

Une subvention de 3 020 € a été attribuée au Patronage laïque des petits bayonnais au titre du transport et de l'accompagnement des élèves de l'école Charles Malégarie vers le centre de loisirs du Moulin d'Arrousets, chaque mercredi de l'année scolaire. Une subvention de 3 020 € a été attribuée dans ce cadre en 2022, elle s'avère toutefois insuffisante au regard de l'activité. Il est donc proposé une subvention complémentaire de 890 €.

l'ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) : 276 €

La Ville de Bayonne organise la commémoration de l'Armistice de la guerre 14-18 et de l'hommage à tous les « morts pour la France », chaque vendredi 11 novembre sur le site du monument aux morts. A cette occasion, des autocollants « bleuets de France » ont été remis à tous les enfants et au public convié (conseillers municipaux, rang protocolaire, notamment). Il est donc proposé une subvention de 276 € à l'ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) pour la fourniture de 150 autocollants correspondants au titre de la commémoration du 11 novembre 2022.

MVC Bayonne centre-ville : 8 000 €

La subvention attribuée à la MVC Bayonne centre-ville pour le financement du poste de direction avait été estimée à 50 000 € pour l'année 2022. Or il s'avère que le recrutement rapide de la nouvelle directrice, à la suite du départ en cours d'année du précédent directeur, nécessite une subvention complémentaire de 8 000 €, attribuée dans ce cadre.

Compagnie « Lézards Qui Bougent - Fabrik Théâtre Opéra » : 5 000 €

La Compagnie « Lézards Qui Bougent - Fabrik Théâtre Opéra » organise des ateliers d'écriture en lien avec des partenaires des Hauts de Bayonne et du territoire (MVC Saint Etienne, école Charles Malégarie, Conservatoire Maurice Ravel Bayonne Côte Basque, trois Ehpad, France Bleu Pays Basque), avec l'ambition de mettre en valeur le dynamisme, le patrimoine et les histoires existantes ou rêvées de nos quartiers.

Ce projet, intitulé « Contes et Légendes de nos quartiers », se concrétisera sous la forme de supports différents et adaptés aux événements qui les accueilleront : exposition photographique, épisodes radiophoniques, studio d'enregistrement public, livre...

Après plusieurs mois de travail sous forme d'ateliers, une présentation de l'ensemble des réalisations est prévue dans le cadre de l'édition 2023 des Mémorables. Une action sera également envisagée à l'occasion de l'édition 2023 de la Zuper Fête.

Ce projet est soutenu par Habitat Sud Atlantic à hauteur 11 000 € et par le GIP-DSU à hauteur de 5 000 €.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions, d'un montant total de 407 466 €, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention triennale de financement 2022-2023-2024 conclue avec le Comité d'Action Sociale du personnel des collectivités territoriales de Bayonne.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services